

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 juin 2024

Date de l'affichage : 19 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 35 + 1 suppléé + 11 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUEVELABLES – DEBAT COMMUNAUTAIRE

Numéro de la Délibération : 270624-DC-78

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSECHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Mme Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX Pascal POULET, Pierrick LOZE, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BOREDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Mme Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléé :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.

Dont représentés :

- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Dominique MARGERY par Mme Caroline BILL.
- Mme Lydia BORDERES par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Alain DEVOOGHT par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Alain GUERINET.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

OBJET : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – DEBAT COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie ;
- L'avis de la commission Cohérence Territoriale sollicité le 20 juin 2024 ;

Considérant :

- La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit la définition par les communes de « zones d'accélération » pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (dites ZAER) ;
- Que cette démarche s'inscrit dans l'objectif national de neutralité carbone en 2050, mais également pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté énergétique ;
- Que la Loi prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des « zones d'accélération » (ZAER) là où elles souhaitent, prioritairement, voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;
- Qu'à l'échéance du 30 avril 2024, quatre communes de la Thelloise ont délibéré ;
- Que selon ces délibérations communales :
 - deux communes ont décidé de ne pas instaurer de zones,
 - deux communes ont fixé des zones dédiées au solaire photovoltaïque et thermique ;
- Que les zones identifiées ont été transmises au référent départemental et à la Thelloise permettant d'ouvrir le débat, prévu par l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie, devant le conseil communautaire ;
- Que ce débat a vocation à s'assurer de la cohérence des zones identifiées avec le projet de territoire mais aussi avec le PCAET de la Communauté de communes ;
- Que s'agissant de la cohérence de ces zones avec le Projet de Territoire, la Thelloise s'est fixé un objectif de meilleure gestion des énergies sur le territoire en révélant le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire, dont le solaire photovoltaïque et thermique ;
- Qu'au surplus, une des orientations du Projet de territoire est de développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communal et intercommunal, de réaliser un cadastre solaire et de soutenir les projets favorisant le développement d'énergies renouvelables ;
- Qu'enfin, s'agissant du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), sur la base de l'Etude de Planification Energétique (EPE) réalisée par le SE60, l'objectif de la CCT en 2050 est la production de 307 GWh d'énergies renouvelables dont le solaire photovoltaïque et thermique participent à hauteur de 108 GWh ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DEBAT** de la cohérence des zones d'accélération instituées ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à transmettre la délibération au représentant de l'Etat en vue de solliciter un avis au Comité Régional de l'Energie.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240627-270624-DC-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024